

1806

Société par Actions Simplifiée au capital de € 55 690
Siège Social : 10 Rue de Penthièvre 75008 PARIS
RCS PARIS N° 790 641 856

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 28 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit avril, à 19 heures, les associés de la Société 1806, société par actions simplifiée au capital de € 55 690, dont le siège social se situe 10 Rue de Penthièvre 75008 PARIS, se sont réunis au siège social sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jonathan HABERSZTRAU, Président.

Madame Marie CHAPITEAU remplit les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent ensemble plus de la moitié du capital social.

En conséquence, l'assemblée générale ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le Président :

- la feuille de présence,
- le rapport du président sur la réduction de capital
- le projet des résolutions soumises à l'assemblée,
- un exemplaire des statuts.

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition dans les délais légaux.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Réduction du capital social d'une somme de € 690 par voie de rachat d'actions,
- 2 - Modalités de la réduction de capital,
- 3 - Modification corrélative des statuts,

Paraphe


4 - Questions diverses.

5 - Pouvoirs.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président décide de réduire le capital de 690 € pour le ramener de 55 690 € à 55 000 € par voie de rachat de 690 actions d'un (1 €) euro de nominal chacune, au prix de 23,34 € par action, appartenant à l'associé CPS Car Protection Service

Le prix sera payable comptant, au plus tôt après l'expiration du délai d'opposition des créanciers.

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des actions rachetées sera imputé sur le compte de report à nouveau.

Cependant, la présente résolution est adoptée sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions émanant des créanciers sociaux ou du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale donne au Président les pouvoirs les plus étendus à l'effet de réaliser et de constater le rachat et l'annulation du nombre d'actions ainsi décidé.


Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale, sous la condition suspensive visée à la première résolution et sous celle de la constatation, par le Président du rachat et de l'annulation des 690 actions prévues ainsi que de la réduction corrélative du capital social, décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la façon suivante :

ARTICLE 6 - APPORTS - FORMATION DU CAPITAL

Il est ajouté in fine :

Paraphe


Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 8 avril 2025, le capital social a été réduit d'une somme de 690 euros par voie d'achat d'actions pour les annuler.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 55.000 Euros.

Il est divisé en 55.000 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro, entièrement souscrites et libérées.

Quatrième Résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité en résultant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président

La Secrétaire

Signé par :

03FC337FE15141E...

Signé par :

5C1055553AC24C1...